

Introduction des variétés améliorées de riz a la vallée du Kou (Burkina Faso) : quels enjeux ?

Justine OUOBA^{1*}, Awa YMBA², Honoré KAM³

Résumé

La promotion des variétés améliorées de riz est au cœur des politiques agricoles burkinabè. Depuis l'introduction de ces variétés dans les années 1970 au sein de la Vallée du Kou, elles ne cessent d'influer sur le vécu quotidien de la population qui les cultive, notamment celle de Bama. Dans la présente étude, à l'aide d'un matériau qualitatif composé de guides d'entretien individuel et collectif, un diagnostic a été fait sur les effets de l'introduction de ces variétés améliorées de riz sur le vécu de la population du village de Bama. Les entretiens menés auprès des producteurs, des partenaires techniques et financiers et autres acteurs de la chaîne de valeur ont permis de comprendre que, loin de constituer une action objective de développement, la promotion de la culture des variétés améliorées de riz à la Vallée du Kou dans le village de Bama constitue une véritable opération d'acculturation de cette zone. Cette acculturation s'observe par le développement et/ou l'adoption de comportements nouveaux extérieurs aux pratiques locales : émergence de pratiques culturelles et habitudes alimentaires importées, inversion des statuts sociaux avec l'émergence de « nouveaux riches » chez les cadets, les allochtones et autres classes dites « dominées ».

Mots clés : Promotion des variétés améliorées de riz, acculturation, Vallée du Kou, sécurité alimentaire, Burkina Faso

Introduction

Évoquer la question de la promotion des variétés améliorées de riz renvoie à la promotion des variétés de riz proposées par l'État à travers ses structures chargées de la recherche et de la vulgarisation ou les partenaires techniques et financiers. Cette manière de penser et de faire crée un clivage entre les producteurs et les pouvoirs publics. C'est ainsi que les fonctions de promotion de la culture des variétés améliorées de riz sont dévolues à l'État, tandis que celles de la protection identitaire à travers le territoire reviennent aux populations rurales locales. La culture des variétés améliorées de riz est pourtant considérée comme un facteur devant favoriser une agriculture intensive et réduire l'insécurité alimentaire des populations rurales locales. Cependant, la culture des variétés améliorées de riz telle que faite, ne saurait être l'apanage, ni l'initiative des populations locales elles-mêmes ; ces dernières étant d'ailleurs perçues comme des "irrationalités économiques" au sens où l'entend "les développeurs économiques". Dans ce sens, parler

¹ Université Nazi Boni, 01 BP 1091 Bobo Dioulasso 01, Email : [*kamhjustine@gmail.com](mailto:kamhjustine@gmail.com);

² Université Nazi Boni, 01 BP 1091 Bobo Dioulasso 01, Email : ymbaw@yahoo.fr

³ Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), Station de Recherche de Farako-Bâ, BP 910 Bobo Dioulasso, Burkina Faso, Email : kamhonore@yahoo.fr

***Auteur correspondant** : Email : kamhjustine@gmail.com

de la promotion de la culture des variétés améliorées de riz renvoie à deux logiques apparemment différentes : celle des développeurs et celle des « développés » (malgré eux), C. Bouquet (2013). C'est du moins ce qui s'observe pour les pays africains, notamment au Burkina Faso où il est rare que l'option pour la culture des variétés améliorées de riz émane d'une volonté réelle des populations locales. L'assertion de J-Y. Marchal (1986, p. 2) selon laquelle « *il faut faire comprendre au paysan qu'il est temps de modifier les structures agraires au milieu desquelles il vit, l'habituer à une nouvelle organisation de son terroir (...)* » prend tout son sens, faisant fi des conséquences d'une telle vision sur la vie sociale du producteur. D'où la naissance de résistances multiformes entre l'action publique et celle des acteurs locaux. Des problèmes sociaux à l'image de l'insécurité alimentaire se posent avec acuité dans les territoires même où sont promues ces variétés améliorées de riz.

Au regard de ces faits, l'interrogation qui en surgit est la suivante : quelles sont les logiques qui guident la promotion de cette forme de culture ? De cette interrogation principale découle d'autres questions spécifiques ainsi qu'il suit : a) Pourquoi prioriser le riz au détriment des autres cultures vivrières sur ces sites d'aménagement agricoles? b) Comment la promotion de la culture des variétés améliorées de riz peut-elle constituer un facteur d'acculturation à la base? Le présent article montre que la promotion de la culture des variétés améliorées de riz constitue un point de départ vers une « acculturation » des populations rurales burkinabè, notamment celles de Bama.

1. Méthodologie

Notre étude s'est déroulée sur le périmètre irrigué de la Vallée du Kou dans la commune rurale de Bama, une commune essentiellement agricole grâce à la culture du riz et du coton.

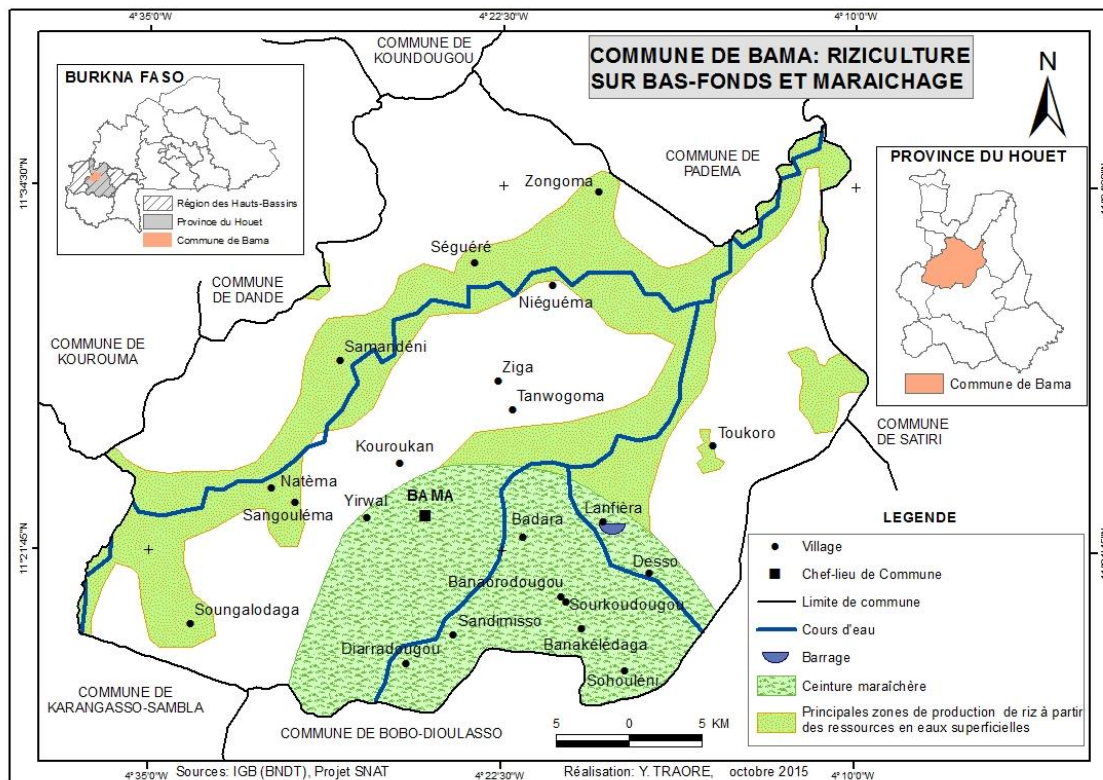


Figure1 : Carte de la Vallée du Kou

Le choix porté sur la Vallée du Kou tient à sa spéculation agricole principale qui est le riz, sa proximité d'avec la station de recherche de Farako-Ba, qui fait de la Vallée du Kou un laboratoire d'essai des innovations agricoles et à sa production céréalière qui inonde les marchés de Bobo Dioulasso. Elle représente un enjeu majeur pour les chercheurs du programme riz de l'INERA qui en profitent pour expérimenter et diffuser leurs technologies. La Vallée du Kou est donc un site stratégique qui peut contenir des contrastes entre les paquets technologiques et les itinéraires techniques que la station de recherche propose, et qui est supposé être meilleure pour les producteurs, et ceux que ces producteurs possèdent eux-mêmes du fait de la connaissance de leurs territoires.

En outre, l'étude de l'influence de la culture des variétés améliorées de riz sur le vécu quotidien des populations utilisateurs implique de considérer l'acteur au centre de son action. Dans ce sens, l'éclairage de notre problématique s'est articulé autour des théories du choix rationnel de Crozier et Friedberg (1977). Ces théories ont permis de mettre à nu les logiques qui animent les acteurs publics et les partenaires techniques et financiers dans leurs stratégies de promotion des variétés améliorées de riz, de même que les populations locales dans leur stratégie d'adoption et/ou de rejet de cette riziculture.

Ainsi, la promotion des variétés améliorées de riz dépend des objectifs visés par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers parmi lesquels : acquérir des domaines fonciers, expérimenter leurs essais, conquérir l'espace et le marché international. De même, du côté des utilisateurs, l'adoption ou pas de la culture des variétés améliorées de riz dépendra des buts poursuivis par les producteurs : augmenter son rendement, ouverture au marché extérieur, varier les repas (qualité gustative), etc.

Par ailleurs, l'option pour une posture compréhensive a favorisé l'appréhension des logiques individuelles et collectives en matière d'adoption ou de rejet des variétés améliorées de riz à la Vallée du Kou. En fait, la démarche compréhensive d'obédience webérienne nous a permis de savoir que chaque acteur (État, producteur, consommateur, chercheur, partenaire technique et financier, etc.) attribuait une signification particulière à son action, comportement, choix tout en ayant pour objectif de ne pas se faire refouler par les autres acteurs.

Pour mieux cerner cet objet d'étude, l'approche qualitative a été privilégiée. Le matériau ainsi obtenu a été collecté auprès d'un échantillon de quarante-sept (47) personnes choisies de façon raisonnée en fonction de nos objectifs de recherche. Cet échantillon est constitué de vingt-quatre (24) riziculteurs, six (06) consommateurs, trois (03) "riziculteurs libres", ceux-ci étant des riziculteurs des variétés améliorées hors plaine, quatre (04) responsables de coopérative et le vice-président de l'Union des Coopératives des Riziculteurs Faso Djigui de Bama (UCRFDB), cinq (05) vulgarisateurs, un (01) chercheur-sélectionneur et un (01) représentant de Neema Agricole du Faso (NAFASO), partenaire technique et financier du périmètre rizicole de Bama, un (01) représentant de l'autorité administrative, le chef de plaine de la Vallée du Kou. Toutefois, la collecte des données a été complétée par deux (02) focus groups réalisés avec les producteurs et les étuveuses de riz, trois (03) entretiens informels avec un producteur de la coopérative 4.1 et deux de la coopérative 3 et des explorations documentaires.

Toujours dans le souci de mieux saisir les logiques qui prévalent autour de la promotion et l'introduction des variétés améliorées de riz, trois (03) passages répétés ont été faits sur le site, respectivement en juillet et octobre 2014, mars-avril 2015. Ces périodes correspondent à celles du début de la saison pour juillet, celle de la maturité et récolte pour octobre et celle où l'écoulement tend vers sa fin pour mars-avril. L'ensemble des données recueillies a été croisé pour identifier les modifications socio-territoriales engendrées par l'introduction des variétés améliorées de riz sur le vécu de la population de la Vallée du Kou.

1. Perception sociale des variétés améliorées de riz à Bama

Les données collectées au cours du présent travail affichent les résultats en lien avec la perception sociale de ces variétés améliorées de riz à travers les définitions, les images et les caractéristiques attribuées. Ainsi, en ce qui concerne les définitions locales attribuées aux variétés améliorées de riz, l'enquête de terrain nous a permis de dénombrer neuf (09) définitions en lien avec le rendement, le tallage, la qualité gustative, la facilité dans l'écoulement, la source de leur introduction, la tolérance à la sécheresse, la durée de leur cycle, la provenance, l'exigence culturelle.

Pour ce faire, neuf (09) producteurs à l'image de BS (Féminin, 60 ans, Bobo, Mariée, Coopérative 3) les conçoivent comme *"des riz à bon rendement"*. Six (06) producteurs les définissent par rapport à leur qualité gustative. Ainsi, selon SS (Masculin, 42 ans, Marié, Coopérative 1) *"si le goût n'est pas bon on ne devait pas la qualifier de variété améliorée"*. Quant à MO (Féminin, 47 ans, Mariée, Coopérative 5) elle se réfère à leur *"vente facile"* pour les qualifier de variétés améliorées, tandis que OB (Masculin, 52 ans, Marié, Coopérative 3) les prend comme des *"variétés proposées par l'INERA"*. Pour WB (Masculin, 47 ans, Marié, Coopérative 3), les variétés améliorées de riz sont des *"variétés résistantes à la sécheresse"*. SDO (Masculin, 38 ans, Marié, Coopérative 7) voit les variétés améliorées de riz comme des riz à *"bon tallage"*. L'avis du chef de plaine est que : *"c'est des variétés à haut rendement"*, tandis que pour ce vulgarisateur retraité *"c'est toute semence qui est issue de la recherche scientifique, agronomique qui a été étudiée"*. De même, ce chercheur de l'INERA Farako-Bâ pense qu'une variété améliorée *"est une variété qui a été développée dans le circuit de la recherche. Tout ce qui ne passe pas par le circuit de la recherche on appelle ça des variétés traditionnelles"*. Ce qui fera que DS (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 4.2) dira que ce sont *"riz venant d'ailleurs avec des caractéristiques différentes des nôtres"* pendant que AS (Féminin, 47 ans, Veuve, Coopérative 4.1) déclare que c'est une *"variété nécessitant une nouvelle technique de production"*.

Quant aux images attribuées à ces variétés de riz, elles sont regroupées en cinq (05) catégories et sont relatives au goût, à la provenance, à l'aspect physique, au mode de culture, à sa capacité d'adaptation à l'écologie. Toutefois, afin de mieux cerner notre objet d'étude, nous nous sommes intéressés aux images attribuées aux cinq (05) variétés élites présentes sur le périmètre rizicole de la Vallée du Kou.

Ainsi, la variété FKR62N est qualifiée de *"macaroni"*. Le nom *"macaroni"* a été attribué pour traduire le goût très délicieux de cette variété : *"c'est trop bon là"*, s'exclame SK (Masculin, 50 ans, Marié, Coopérative 4.1); mais aussi *"parce que c'est un peu long"*, KO (Féminin, 35 ans, formatrice). Macaroni traduit donc toute la saveur apportée par cette variété. *"Même si tu as gagné ça sans sauce là tu peux consommer"*, MD (Masculin, 35 ans, Marié, Badara). "Macaroni" est aussi caractérisé par son gonflage. SS (Masculin,

42 ans, Marié, Coopérative 1) explique *"la 62 là, si tu mets un peu seulement ça va s'enfler dans la marmite"*.

D'autres appellations dérivent de la provenance de la variété de riz. Sont de celles-là, la TS2, communément appelée "chinois tchè ou chinois malo " selon ZO (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 5) *"parce qu'il vient de la Chine"*. *"Ce sont les chinois qui nous ont apportés ce riz"* martèle KO (Féminin, 35 ans, formatrice). La TS2 est aussi connue pour sa sensibilité à la pyriculariose et son mode de cuisson difficile. La délicatesse de cette dernière opération lui a valu le nom *"baga malo"* traduisant selon SS (Masculin, 42 ans, Marié, Coopérative 1) le fait que : *"si tu ne sais pas préparer là, si tu as mis beaucoup d'eau là ça devient de la bouillie"*. Pour d'autres encore, *"le nom baga malo est donné parce que cette variété est très bonne quand on prépare de la bouillie avec"*, (GS, SRAPA).

Les dénominations relatives à l'aspect physique font appel à la couleur de la coque du paddy. Ainsi, par exemple, la FKR60N a été baptisée en tenant compte de la couleur de sa coque. A la Vallée du Kou, elle est qualifiée comme *"farawoulé; c'est à dire le riz à la peau rouge"*, ZO (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 5).

En outre, il existe des variétés améliorées de riz qui sont qualifiées à travers leur exigence en intrant, notamment en engrais; donc au fait qu'elles permettent au producteur de faire des économies d'achat d'engrais. C'est le cas de la FKR28 appelée *" le fantan dèmè (aide aux pauvres) parce qu'elle n'aime pas beaucoup d'engrais"*, SS (Féminin, 43 ans, étuveuse, trésorière de l'Union des étuveuses de Bama).

Par ailleurs, d'autres variétés sont nommées par rapport à leur adaptation à l'écologie. C'est le cas de la FKR19 qui est identifiée à partir de sa capacité d'adaptation à toutes les écologies. Selon SS (Masculin, 42 ans, Marié, Coopérative 1), *"à Bama ici la FKR19 là, on l'appelle 4x4 parce qu'elle s'adapte à tous les endroits. Que ça soit dans plaine ou hors plaine, tu peux produire ça"*.

A partir de ces différentes appellations des cinq variétés élites de la Vallée du Kou, nous pouvons générer le tableau récapitulatif ci-après :

Tableau 1 : Appellations de cinq variétés améliorées de riz à Bama

Dénomination scientifique de la variété	Appellation locale de la variété
FKR62N	Macaroni
TS2	Chinois tchè ou chinois malo, Baga malo
FKR60N	Farawoulé
FKR28	Fantan dèmè
FKR19	4x4

Source : Données du terrain

La lecture du tableau nous permet de faire l'observation suivante : le premier réflexe des utilisateurs des variétés améliorées de riz en terme de nomination est de les attribuer des noms qui marquent le passage d'une habitude alimentaire à une autre, l'alimentation étant un besoin vital de l'homme. C'est le cas de *macaroni* et de *bagamalo*. Cette attitude traduit une nécessité de satisfaction des besoins vitaux et qui est perceptible ici à travers le bouleversement alimentaire provoqué par l'introduction de ces variétés. Par la suite, les trois autres variétés seront distinguées à travers des caractéristiques qui tournent autour des besoins secondaires : capacité d'attrait, facilité de production, adaptation aux conditions qui s'imposent pour la production.

Parlant des caractéristiques de ces variétés de riz, nous notons neuf (09) dominantes. Celles-ci se situent au niveau du cycle, du rendement, du tallage, de l'exigence en intrant, du goût, de la forme des grains, du poids des grains, de la forme des panicules, de la présentation des grains.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces nouvelles variétés, on peut les différencier avec les variétés locales à travers leurs cycles adaptés au climat actuel de l'avis de SDO (Masculin, 38 ans, Marié, Coopérative 7). De même, ces variétés ont des rendements meilleurs à ceux des variétés locales : autour de 4 à 5 tonnes/ha contre environ 2 tonnes pour les variétés locales selon le chef de plaine.

Le nombre de talles a également été cité par les enquêtés comme un facteur qui différencie les variétés améliorées des variétés traditionnelles. Ainsi, "*c'est plus de tallage que les variétés anciennes*" martèle SK (Masculin, 50 ans, Marié, Coopérative 4.1). Outre ces caractéristiques, MS (Masculin, 44 ans, Marié, Coopérative 1) explique : "*actuellement on utilise plus la fumure organique et l'urée, utilisons les tracteurs au lieu des daba*". C'est dire donc qu'elles exigent plus l'utilisation d'intrants "modernes". D'autres comme SO (Masculin, Vulgarisateur) caractérise ces variétés à travers leur qualité gustative : "*il y a la qualité gustative (élastique, plus doux à manger)*"; tandis que le poids des grains constitue également une caractéristique fondamentale de ces variétés. Ainsi, SDO (Masculin, 38 ans, Marié, Coopérative 7) affirme que "*ce sont des variétés à bon poids sur la bascule*" en ce sens que les poids vont de 22.80 g pour la TS2 à 28.98 g pour la FKR62N. D'autres encore soulignent la présentation des grains et le mode de cuisson comme traits distinctifs entre les variétés améliorées et celles locales. En ce qui concerne l'aspect physique SO (Masculin, Vulgarisateur) confie : "*c'est leur bonne présentation (surtout l'aspect visuel, quand on regarde le grain il est long, plus joli)*". Pour le mode de cuisson, retenons l'avis de KS (Masculin, Vulgarisateur retraité). Pour lui : "*il y a la qualité culinaire (il y a certaines variétés en son temps quand on prépare ça devient pâteux comme de la bouillie) ; maintenant une fois que cette qualité a été améliorée, préparer devient sans problème*". En effet, à l'exception de la TS2, nos enquêtés sont unanimes sur le mode de cuisson facile des variétés améliorées de riz de la Vallée du Kou.

2. Introduction des variétés améliorées de riz au Burkina Faso : un processus d'« acculturation »

2.1. Introduction de variétés améliorées de riz à la Vallée du Kou : une pensée politique

Après que le Soleil des indépendances ait soufflé sur le Burkina Faso en 1960, le président Maurice Yaméogo fait de l'atteinte de la sécurité alimentaire son cheval de bataille. Un engouement est alors fait pour les politiques agricoles. Dans ce sens, la création d'infrastructures hydrauliques permettant de multiplier le rendement agricole semble être la meilleure perspective dans un pays à 80% rural. Le premier aménagement post indépendance eut lieu à Loumana. L'objectif politique affiché de cette infrastructure est selon O. Nébié (1993) de subvenir aux besoins humains, pastoraux, mais aussi et surtout d'introduire une agriculture intensive, productive surtout de riz dont l'importation coûte des milliards au gouvernement burkinabè.

La promotion de la culture des variétés améliorées de riz a également pour but de désengorger le plateau central surpeuplé et en manque de terres cultivables vers d'autres zones du pays. Cette migration participe selon G. Pallier (1977) à la résolution d'un problème de répartition humaine géostratégique. Ainsi, donc le village de Bama, initialement peuplé de Bobo abrite désormais en plus d'eux des Mosse, des Samo, des Yadsé, etc. faisant de ce village un village multi ethnique. Ce mélange ethnique a le mérite de favoriser les échanges interculturels, mais aussi et surtout favorise la perte des identités et des statuts locaux socle de toute communauté. La perte des identités et des statuts résulte pour les autochtones du fait que leur territoire est occupé et transformé à la guise de l'administration à l'image du colon dont il semble être la continuité. De nouvelles identités et statuts émergent engendrant des modifications socio territoriales. Les allochtones sont également concernés par cette mutation. *"Nous avons appris à nous conformer aux pratiques du village pour faciliter notre insertion parce que les portions de terre qu'on nous a donné sont pour eux (...). Nous avons adapté notre alimentation parce qu'on ne peut pas cultiver ce que nous mangeons sur le périmètre à part le riz qu'ils ont amené"* nous confie SK (Masculin, 50 ans, Marié, Coopérative 4.1). L. Yaméogo et al. (2019) soulignent également que la promotion de la culture des variétés améliorées de riz a pour objectif de nourrir les citadins dont le nombre s'accroît au fil des années. Le riz étant devenu l'aliment de base du citadin, sa disponibilité devient un enjeu stratégique pour les décideurs politiques. La promotion de la culture des variétés améliorées de riz à Bama a en outre un objectif politique et social. L. Yaméogo et al. (2019) reviennent sur le fait que la promotion des variétés améliorées de riz permet aux gouvernants de se rapprocher de la masse paysanne. Les auteurs justifient leur position par la composition de la cellule de décision au niveau de ces périmètres rizicoles où le préfet est le président de cette instance décisionnelle. Ainsi, par exemple sur le périmètre

rizicole de la Vallée du Kou, SK, président de la coopérative 4.1 souligne que toutes les décisions de l'union des coopératives sont validées par le préfet. En outre, l'immersion sur le terrain a permis de constater que sur le plan politique, les populations de la Vallée du Kou ont jusque-là porté leur choix politique sur le parti politique avec lequel le périmètre a connu sa fleur de l'âge. En témoigne l'obédience politique du premier responsable de la commune. Les producteurs expliquent leur choix politique par le fait que sous cet homme politique, *"on a eu beaucoup de subventions et les agents de l'agriculture nous suivaient bien"*, vice-président de l'UCRFDB. D'où la corroboration de la pensée de A. Nour et al. (2013, p. 333), pour qui: *« la disponibilité du riz est un facteur de sécurité alimentaire et de stabilité sociale et politique, comme l'a illustrée la crise alimentaire de 2008 »*.

Au vu de tous ces constats, la lecture faite de l'introduction des variétés améliorées de riz à la Vallée du Kou, affiche un enjeu stratégique pour les gouvernants, les partenaires techniques et financiers (locaux et internationaux) d'une part et d'autre part pour les populations locales. Cependant, quelles sont les conséquences des modifications socio territoriales engendrées par l'avènement des variétés améliorées de riz dans le village de Bama?

2.2. Les variétés améliorées de riz, un outil de dé-construction social et territorial

L'introduction des variétés améliorées à Bama a engendré une évolution dans les habitudes alimentaires des populations locales selon les données de terrain. D'entrée de jeu, cette étude a permis de comprendre que cinq variétés améliorées de riz se sont imposées sur cette plaine rizicole sur la soixantaine de variétés présentes au moment de l'étude. L'explication qui en découle est que *"ce sont ces variétés qui sont aimées dans les familles et par les acheteurs"* selon la présidente de l'union des étuveuses de Bama. Le riz qui n'était cuisiné que lors des fêtes ou à l'occasion de la réception d'un hôte de marque devient désormais le plat ordinaire de la maisonnée. Ainsi, en lieu et place du to jadis consommé quotidiennement dans le village, l'aliment de base devient le riz. Une démystification autour de l'alimentation à base du riz s'installe et finit par se légitimer pour en faire une habitude. L'intégration de cette habitude alimentaire nécessite selon SK, vulgarisateur retraité, la possession de casseroles, les bouteilles de gaz ou charbon, l'huile, les légumes, les protéines notamment la viande ou le poisson qui feront désormais partie des besoins essentiels de la population de ce village. Une autre ligne de dépense s'est ajoutée. Autrement dit, l'introduction des variétés de riz à Bama vise sous un autre registre l'introduction d'un mode de vie extérieur à cette population.

L'introduction des variétés améliorées de riz à la Vallée du Kou traduit également le moment de l'introduction de la notion du temps de travail dans la vie de la population. Il faut désormais suivre un calendrier culturel avec un cahier de charge à respecter scrupuleusement. Ainsi, BS (Féminin, 60 ans, Bobo, Mariée, Coopérative 3) nous

explique le calendrier culturel pour les riz pluviaux : *"la pépinière commence dans les mois de juin ou juillet. Après cela, il faut passer au repiquage. Après le repiquage, il faut désherber et mettre de l'engrais. Il y a un moment pour toutes les étapes de la production jusqu'à la vente qu'il faut respecter."* L'ensemble des interviewés reconnaissent la nouveauté de cette donne qu'ils trouvent d'ailleurs contraignante et dont l'irrespect pénalise le producteur et dont le respect empiète sur la vie de la famille et de la communauté. *"Nous n'avons plus de temps comme ça pour causer. Tu dois être au champ pour surveiller et surtout travailler sinon c'est toi qui va perdre alors que tu dois rembourser le prêt"*, s'écrie DS (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 4.2). Les longs moments de causeries sous l'arbre à palabre sont convertis en temps de travail. A la Vallée du Kou, les producteurs rencontrés lors de nos trois passages étaient soit en train de semer ou repiquer (juillet 2014), soit en train de récolter et de préparer les champs pour la période de mars-avril 2015 ou en train de finir la vente des récoltes et la préparation des champs pour la culture de la contre-saison pour la période d'octobre 2014. En fait, *« c'est la seule culture qui peut être pratiquée de manière continue sur une même parcelle, non pas seulement sans nécessiter de rotation annuelle mais permettant jusqu'à trois cycles de cultures par an, et cela sur plusieurs siècles »* dira A. Nour et al., (2013, p. 333). Le rôle joué par l'introduction des variétés améliorées de riz à Bama réside donc dans son caractère stimulant de la recherche du profit financier au détriment de son caractère social. En effet, les variétés améliorées de riz étant des variétés à haut rendement, la recherche du gain financier est mise en avant dans sa promotion. D'ailleurs, les politiques publiques affichent cet objectif d'autonomie financière dans la promotion de celles-ci. Une étude du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Burkina Faso, (2013), précise que la promotion des variétés améliorées de riz a pour objectif d'accroître substantiellement le revenu des producteurs. La promotion des variétés améliorées de riz joue également un rôle important dans les termes de l'échange. Selon H. Mendras (1967, p. 578), les variétés améliorées de riz sont des espèces qui exigent *« de forts investissements en semence, en engrais et en machines. Ainsi se trouve déjà condamnée toute une part de la société rurale, celle des trop petits agriculteurs »*. Autrefois, l'acquisition de nouvelles variétés de riz se faisait à travers des échanges entre les paysans de différents villages ou par troc. Cependant, avec l'introduction des variétés améliorées de riz; le riz devient un objet de spéculation aux mains des entreprises, dont l'objectif premier est la recherche du profit. SDO (Masculin, 38 ans, Marié, Coopérative 7) explique : *"nous achetons les intrants avec l'INERA, NAFASO, ou PRP selon le type de riz que la coopérative te donne. Souvent, nous faisons des prêts à la caisse pour pouvoir acheter la semence et les autres intrants. Après les récoltes, nous remboursons avec des intérêts"*. Comme le disait H. Mendras et M. Forsé (1983), se référant à l'introduction du maïs hybride en France, contrairement au grand roux qui se bine, se troque et se contente de fumier, il faut déboursier de l'argent pour acquérir ces variétés améliorées de riz. Tout se joue autour de la compatibilité entre les variétés améliorées de riz et le système technique, économique, social et même politique local. Certes, les

techniques culturelles ne sont pas très différentes, mais il faut quand même acheter la semence, les engrais et les désherbants. L'entreprise familiale traditionnelle basée sur les moyens locaux de production cède la place au pouvoir d'achat depuis la préparation du champ jusqu'à l'écoulement de la production.

L'introduction des variétés améliorées de riz est aussi auteure d'une restructuration sociale profonde : impact sur les pratiques culturelles familiales traditionnelles, conséquence sur les pratiques de vie, notamment dans les relations sociales, avènement d'une nouvelle société. Quiconque entreprend d'adopter ces variétés améliorées semble avoir épousé une autre culture, un nouveau mode de vie. Comme le dit M. Bodiguel (1975, p. 10), « *l'adoption d'une nouvelle culture parvient à produire un changement social et économique général : élévation du niveau de vie, créations de nouveaux groupes sociaux, nouvelles structures de commercialisation* ». Cela traduit une monétarisation de la société et une redéfinition des rôles. C'est dans ce sens que s'inscrit cette pensée de MS (Masculin, 44 ans, Marié, Coopérative 1.) : *"C'est un nouveau mode de vie le fait d'adopter les variétés améliorées de riz"*. Et à AS (Féminin, 47 ans, Veuve, Coopérative 4.1) d'ajouter : *"avant quand il y avait quelque chose, on se referait au chef du village. Maintenant on se réfère au président de l'union des coopératives qui nous aide à résoudre les difficultés liées à l'exploitation des champs de riz"*.

En outre, l'introduction de variétés améliorées de riz à Bama a engendré de nouvelles structurations de la communauté avec l'émergence d'une nouvelle classe sociale occasionnant une nouvelle structuration sociale : celle où le cadet, l'allochtone, la classe dite « dominée » accède à un statut supérieur grâce à sa force de travail. En ce sens, ces propos de DS (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 4.2) revêtent tout leur sens : *"avant, il fallait demander la terre au chef de terre pour pouvoir avoir un champ. Maintenant avec l'aménagement du périmètre, si tu as l'argent, tu peux acheter ou louer une parcelle pour produire"*. Le chef de terre jadis craint parce que détenteur des secrets liés à la terre devient dispensable. On assiste à la confrontation de deux pouvoirs le pouvoir local lié à la tradition et le pouvoir « nouveau » né du développement de la culture du riz amélioré. De la confrontation de ces pouvoirs naissent nécessairement des tensions et des antinomies. On peut donc conclure qu'au-delà de la forte modification des modes de gestion de l'espace, de la dispersion du parcellaire familial, (G. Magrin, 2013), le pouvoir décisionnel traditionnel devient inadapté face à l'avènement de ces variétés de riz dans ce village.

La culture des variétés améliorées de riz a de même entraîné le bouleversement de l'ordre social, clé du maintien du groupe local dans cette localité. Ainsi, des phénomènes contradictoires ont fait leur apparition : des étrangers deviennent des propriétaires terriens au nom de la loi ou parce qu'ils sont de « bons élèves », des serviteurs ou des cadets qui accèdent à des rangs élevés parce qu'ayant désormais un grand pouvoir d'achat, des femmes ont accès à la terre et acquièrent une autonomie financière qui se répercute sur

les relations familiales : pouvoir d'achat, besoin de plus de temps pour les travaux champêtres au détriment de ceux ménagers, d'entretien et d'éducation des enfants (sur les vingt et quatre (24) producteurs interrogés, nous dénombrons cinq (5) femmes). La solidarité organique s'installe au grand bonheur de la famille parcellaire ; l'arbre à palabre peine à se tenir du fait de la scission des familles et de la place de la monétarisation dans la famille : les plus jeunes sont plus forts et par conséquent s'investissent dans les travaux champêtres dont ils sont désormais les seuls maîtres. Le chef de famille ne l'est plus que par conformité, car n'ayant plus de pouvoir sur ses sujets. L'agriculture familiale et le modèle de famille « ouvrière » qui lui est affiliée se fragilisent.

In fine, nous constatons que la promotion des variétés améliorées de riz à Bama est source de mutation, voire de perte des habitudes locales, en même temps qu'elle crée et alimente de nouvelles habitudes qui s'incrument dans le quotidien de cette population.

2.3. Introduction des variétés améliorées de riz, un outil stratégique de recolonisation par le bas au Burkina Faso

Cultiver les variétés améliorées de riz exige l'adoption des paquets technologiques et des itinéraires techniques y afférents. DS (Masculin, 43 ans, Marié, Coopérative 4.2) nous l'explique :

"pour pouvoir cultiver sur le périmètre là, il faut un tracteur pour désherber, une machine qui sème si tu peux. Pendant la récolte si tu ne veux pas perdre beaucoup de grains, il faut battre avec une machine. Le décorticage en tout cas, tu es obligé d'utiliser la machine sinon tu vas perdre beaucoup, ton riz va se casser et la couleur ne sera pas jolie".

Les propos de ce dernier corroborent la pensée de M. Filliastre Roux, (2012, p. 27) selon laquelle « *les aspects techniques, matériels, sociaux et symboliques présents dans la diffusion engagent une réflexion sur les conditions du succès du processus, les logiques d'acquisition, le choix des technologies et le profil d'acteurs concerné* ». L'acquisition de paquets technologiques et la maîtrise des itinéraires techniques en ce qui concerne la culture des variétés améliorées de riz s'imposent aux producteurs. En fait, le processus de croissance des plants, le rendement et l'écoulement en dépendent. Ces paquets technologiques et itinéraires techniques sont proposés ou offerts par les partenaires techniques et financiers suivant les objectifs que ces derniers s'y sont assignés et qui ne diffèrent pas de ceux poursuivis par leur pays d'origine. L'exigence de l'appropriation des paquets technologiques importés c'est aussi l'imposition d'une gamme de variétés de riz à l'intérieur de laquelle le producteur opère un choix. SS (Masculin, 42 ans, Marié, Coopérative 1) explique : *"cette année-là le partenaire a envoyé les semences de la FKR19, FKR62N, TS2 pour notre coopérative. Je croyais qu'on allait nous proposer orylix. C'est une variété très douce. Si ce n'était pas parce qu'on doit cultiver pour les partenaires là, c'est orylix que j'allais produire cette année"*.

Tous ces paquets technologiques et itinéraires techniques ont pour rôle d'inculquer une nouvelle façon de faire et une nouvelle vision du monde aux producteurs. G. Pallier (1977) note pour le cas de la Vallée du Kou que pour ne pas se faire expulser sur ce périmètre, il faille se conformer aux nouveautés agricoles; cette forme de contrôle ayant été conçue et incorporée subtilement depuis la conception de ces nouveautés agricoles importées.

Sur le plan social, ce changement de variété de riz sur le périmètre rizicole de la Vallée du Kou traduit le rejet du mode de vie de la Chine populaire au profit du mode de vie de la Chine Taïwan. Ainsi, les pratiques culturelles, les intrants, les habitudes de cuisine, etc s'inspireront des pratiques taïwanaises. Au-delà de l'expérimentation, de l'aide, de la sécurité alimentaire ou de la croissance économique prônées, c'est toute une culture qui est enseignée et inculquée à travers l'introduction et la promotion de ces variétés améliorées de riz. De même, cette posture traduit les intérêts stratégiques en termes d'acquisition de l'espace, de l'eau, de marché pour les partenaires techniques et financiers extérieurs, (A. Adamczewski et al. 2013, W. Daré et al. 2019), d'assise sociale et politique pour les gouvernants (M. Ouédraogo 1995).

Un autre indicatif qui fait penser au caractère acculturant de l'introduction des variétés améliorées de riz est souligné par M. Ouédraogo (2015). Il remarque que « *pour les populations africaines ces techniques et méthodes modernes de production sont conçues hors du champ culturel d'introduction et souvent, hors du champ des intérêts des sociétés rurales* », M. Ouédraogo, (1995, p. 3). L'observation des variétés de riz présente sur les sites aménagés confirme cette posture. En effet, des variétés de riz tel que la TS2 s'est vue attribuer comme nom local "*chinois tchè ou chinois malo* " en référence à sa provenance. Les caractéristiques de "*chinois tchè ou chinois malo* " ont amené les populations qui se sont intéressées à adapter leur façon de cuisiner et de manger en tenant compte de ces caractéristiques de celle-ci. Ainsi, à l'image du riz frit de Yangchow, le riz sera étuvé, frit ou monté à la vapeur avant sa cuisson. Tout cela, pour s'adapter à son caractère un peu trop « collant » et difficile à maîtriser tout comme le riz thaï d'origine taïwanaise.

Un autre auteur s'étant intéressé à l'influence des nouveautés agricoles sur les populations est G. Desauay, et al. (1966). A partir d'une observation faite sur l'aspect physique (architecture) des aménagements agricoles sur lesquels sont cultivés ces variétés améliorées de riz, il révèle le rôle incontournable de cette architecture sur l'intention de leur promoteur. Selon lui, à la façon du colonisateur romain, les officiers chargés d'organiser ces nouveautés rizicoles commencent par discipliner l'espace comme si, à travers lui, ils espéraient discipliner les hommes. A partir de cet instant, la gestion importée de l'espace devient une donne et un facteur capital à prendre en compte par les paysans, notamment en matière de culture des variétés améliorées de riz. SK (Masculin, Vulgarisateur retraité) explique : "*quand ils ont attribué les parcelles, la base de la*

répartition s'est faite sur un ratio de six membres dans la famille. Maintenant, les enfants se sont mariés et doivent toujours se rabattre sur la même parcelle". Cette manière de concevoir le périmètre rizicole légitime la politique nataliste dans ce village.

De même, cette nouvelle gestion de l'espace va jouer sur le mode de production, obligeant à passer du statut de paysan à celui d'agriculteurs ou de producteurs. De la symbiose vécue avec l'espace, on passe à une relation basée sur l'exploitation de celui-ci. Les notions de rendement et de rentabilité à l'hectare, vente par kilogramme, etc. font leur apparition. On passe d'une conception rationnelle de l'espace (celle qui consiste à vivre en symbiose avec elle) à celle basée sur son exploitation « sauvage » (exploitation sans penser à sa survie). Le vice-président de l'UCRFDB dépeint cette situation en ces termes :

"avant, on ne transformait pas n'importe où en champ. Et puis entre les champs, on garde toujours un espace pour nourrir la terre. Il y a des lieux qu'on gardait parce qu'on enlevait des médicaments. Il y a des bois, des animaux et des herbes qu'il faut toujours avoir à côté parce qu'ils ont des vertus pour nous et pour la nature".

Finalement, cette manière de gérer l'espace conduit à cette « agriculture sans agriculture » que décrit G. Desauvay et *al.*, (1966). C'est ce que Ph. Couty (1991) appelle « intensification »; c'est-à-dire une combinaison productive utilisant relativement plus de travail, plus de consommations intermédiaires, plus de capital exploitation ou une combinaison de tout cela pour une surface cultivée qu'il devient impossible d'accroître en raison notamment de la disparition des jachères. Autrement dit, c'est bien d'emblée à la fois comme un phénomène spatio-temporel (augmentation de la fréquence des récoltes) et comme un fait économique (accroissement des intrants sur une superficie donnée) qu'il convient d'apprécier l'évolution vers l'intensif. Mais l'intensification suppose également la prédominance d'une logique de marché sur une logique de reproduction sociale, l'appropriation foncière par des privés, l'instauration de l'individualisme économique sous toutes ses formes, l'affiliation à une vie de salaire de l'avis de J. Morize (1992).

En somme, adhérer à la culture des variétés améliorées de riz au Burkina Faso implique donc de se départir de ses pratiques personnelles et locales et des variétés locales de riz pour embrasser celles des partenaires techniques et financiers.

Conclusion

L'objectif de la présente réflexion était de cerner l'influence de l'introduction et la promotion de la culture des variétés améliorées de riz à Bama au Burkina Faso. L'étude nous a permis de comprendre que loin de constituer une opération technique ordinaire et neutre, l'introduction et la promotion de la culture des variétés améliorées de riz se classe parmi ces initiatives généralement transformatrices de l'ordre matériel, social et symbolique à la fois. Pour ce faire, à travers la perception de la riziculture, il a été montré que les variétés améliorées de riz, bien qu'occupant une seconde place dans les "assiettes"

de la majorité des populations rurales burkinabè, est la spéculation priorisée dans les pôles dits de croissance. Ce paradoxe traduit cette volonté manifeste des grandes puissances occidentales et orientales d'étendre leur hégémonie au-delà de leurs frontières dans le cadre de la conquête du marché, du contrôle de l'espace et de l'eau.

La culture des variétés améliorées de riz est porteuse de valeurs cristallisant une conception du monde, celle en l'occurrence de l'ingénierie technique hydraulique et agronomique. Ces spéculations agricoles, programmées, rationnellement orientées et finalisées, sont de véritables "acculturations planifiées".

Bibliographie

ADAMCZEWSKI Amandine et *al.*, 2013, « Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger ? », *Cah Agric*, n°22, pp. 1-11.

BODIGUEL Maryvonne, 1975, *Les paysans face au progrès*, Paris, Presses de la Fondation National des sciences politiques.

BOUQUET Christian, 2013, « Bertoncin Marina et Pase Andrea, 2012, « Autour du lac Tchad. Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau » », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°264, pp. 481-482.

COUTY Philippe, 1991, *L'agriculture africaine en réserve, Réflexions sur l'innovation et l'intensification agricoles en Afrique tropicale*, Paris, ORSTOM.

DARE William's et *al.*, 2019, « Grands aménagements hydroagricoles, inégalités environnementales et participation : le cas de Bagré au Burkina Faso », *VertigO*, Vol.19, n°1.

DESAUNAY Guy et *al.*, 1966, « Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie », *Tiers-Monde*, Tome 7, n°27, pp. 650-651.

FILLIASTRE ROUX Marjorie, 2012, *Analyse sociologique de la diffusion des énergies renouvelables décentralisées en France et au Royaume-Unis*, Université Paris Descartes, Faculté de Sciences Humaines et Sociales Sorbonne, Thèse de doctorat.

MAGRIN Géraud, 2013, *Autopsie géographique du « développement hydraulique ». Une lecture du livre de Marina Bertoncin et Andrea Pase (2012). Autour du lac Tchad. Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*, Paris, L'harmattan, Études africaines.

MARCHAL Jean-Yves, 1986, *Vingt ans de lutte antiérosive au nord du Burkina Faso*, Paris, ORSTOM.

MENDRAS Henri, 1967, « La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française », Paris, S.E.D.E.I.S.

MENDRAS Henri, FORSE Michel, 1983, *Le changement social : Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin.

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Burkina Faso, 2013, *Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée*, Burkina Faso.

MORIZE Jean, 1992, *Manuel pratique de vulgarisation agricole*, Paris, Maisonneuve et Larose.

NEBIE Ousmane, 1993, « Les aménagements Hydro-Agricoles au Burkina Faso : Analyses et bilan critiques », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n°83-84, pp. 123- 140.

NOUR Ahmadi, et *al.*, 2013, « Riz et rizicultures : Innovations paysannes et dynamiques scientifiques », *Cahiers Agricultures*, Vol. 22, n°5, pp. 329-512.

OUEDRAOGO Moussa, 1995, « Histoire et conséquences de l'introduction du maraichage en zone soudano-sahélienne au Burkina Faso », *Séminaire international d'Économie Rurale, Innovation et sociétés* Vol. 2, n°14, pp. 257-263.

PALLIER Ginette, 1977, « La riziculture moderne en Haute-Volta : l'exemple du périmètre irrigué de la vallée du Kou (Burkina Faso) », *Norois*, n°95, pp. 311-326.

YAMEOGO Lassané et *al.*, 2019, « Dynamique spatiale et enjeux stratégiques de la riziculture au Burkina Faso », *L'Espace Politique*, Vol. 39, n° 3, pp. 2765-2776.